

## SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Patricia CHAMPION donne pouvoir à Laurent FORGET,  
David LENOBLE donne pouvoir à Eliane JUY,  
Bruno DIDIER, Frédérique CONRAUX et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Aurore AUDOU assistée de Madame Cathy PASQUIER.

-----  
Convocation du 28 mai 2018

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

-----  
Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Approbation compte-rendu de la CLECT du 31 mai 2018

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2018 est adopté **à l'unanimité**.

### AMORTISSEMENT DES HONORAIRES (N° 2) DE L'ETUDE DE MADAME ESTELLE GARCIA CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MICRO CRECHE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'amortir sur 1 an et à partir de 2019, les honoraires de l'étude de Madame Estelle GARCIA concernant le projet de construction de la micro-crèche d'un montant de 4 579,20 € TTC.

### AMORTISSEMENT DE L'ETUDE THERMIQUE REGLEMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'amortir sur 1 an et à partir de 2019, l'étude thermique réglementaire de la société ENERCOOP pour la construction de la micro-crèche d'un montant de 624,00 € TTC.

### ACHAT TABLETTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir une tablette Thomson aux 20 élèves entrant en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2018-2019.

Il présente le devis de l'entreprise INFORMATIQ' DISCOUNT d'un montant de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ce devis d'un montant de 1 800,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La remise des tablettes aux élèves aura lieu le lundi 25 juin 2018 à 16h30.

### DEVIS ILLUMINATIONS NOEL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Blachère Illumination concernant la location triennale 2018/2019/2020 (prix/an) de décors de Noël d'un montant de 1 418,25 € HT, soit 1 701,90 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ce devis et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## DEVIS FIXATIONS ILLUMINATIONS NOEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Blachère Illumination concernant l'achat de fixations pour installer les décors de Noël d'un montant de 757,00 € HT, soit 908,40 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ce devis et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## ADHESION AU SERVICE « RGPD », DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG 54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose à l'Assemblée

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG 54 comme étant le DPD de la collectivité.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

## **DECIDE**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54,**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

## CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT D'ABRIS VOYAGEURS

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Accepte la convention relative au transfert d'abris voyageurs avec la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières annexée à la présente délibération,
- Autorise le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLECT DU 31 MAI 2018**

La Commission Locale des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 31 mai dernier pour définir le montant des charges transférées aux communes. Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT traitant des évaluations de transfert de charges doit faire l'objet de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président.

La commune de Saint-Laurent était concernée par un dossier sur les quatre examinés :

- Transfert de la compétence « abribus », précisément intitulée « abris destinés à protéger les usagers des services de transport public urbain de personnes contre les intempéries »

Le compte-rendu complet de la CLECT est joint en annexe de ce rapport.

Considérant ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte-rendu de la CLECT du 31 mai 2018

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le compte-rendu de la CLECT du 31 mai 2018

### **COURRIERS DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental des Ardennes le 28 Mai 2018 concernant le transfert à la commune des routes départementales. Après discussion, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à la reprise des routes départementales par la commune.

Monsieur Yves GRIZOU, Président des Anciens Combattants d'Aiglemont, précise dans son courrier du 17 avril 2018 qu'il recherche des membres pour augmenter son effectif. Il demande qu'on fasse connaître l'association auprès des habitants. Le Conseil Municipal suggère que l'information pour recruter des membres soit mise dans un prochain flash infos.

L'association de l'Amicale des Echos Ardennais a envoyé un courrier le 2 mai 2018 pour une demande de subvention afin de développer l'activité de leur association et de préparer une journée trompe de chasse qui aura lieu le samedi 15 septembre 2018. Le Conseil Municipal propose de demander à l'association un bilan financier de l'année 2017 avant de leur verser une subvention.

L'association Gym Club de Saint Laurent remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été versée.

Monsieur Gautier LABESSE, assistant d'éducation au lycée agricole de Saint-Laurent, demande le prêt d'une salle pour fêter le départ d'un collègue le lundi 4 juin 2018. Après discussion, le Conseil Municipal propose de louer la salle de Romery à titre exceptionnel.

Monsieur le Maire a reçu des courriers d'administrés qui se plaignent de problèmes de voisinage. Il va les rencontrer afin de résoudre ces différends.

### **INFORMATIONS**

La fête de Saint-Laurent aura lieu les samedi et dimanche

Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le mardi 12 juin 2018 à 10h00 à la mairie de Saint-Laurent.

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Madame Eliane JUY informe le Conseil Municipal que la fête des voisins au lotissement « Le Champfleury » aura lieu le samedi 7 juillet 2018 à 19h00. Les élus sont invités à l'apéritif.

Séance levée à 20h30.

<b>Laurent FORGET</b>	<b>Eliane JUY</b>	<b>Guy POTERLOT</b>
<b>Daniel FELIX</b>	<b>Livia LUBIN</b>	<b>Marie-José HERVIEU</b>
<b>Dominique COPPA</b>	<b>Marie BASUYAU</b>	<b>Patricia CHAMPION</b> <b>Donne pouvoir à Laurent FORGET</b>
<b>Philippe COURTOIS</b>	<b>Bruno DIDIER</b> <b>Absent excusé</b>	<b>Frédérique CONRAUX</b> <b>Absente excusée</b>
<b>Olivier PATE</b> <b>Absent excusé</b>	<b>David LENOBLE</b> <b>Donne pouvoir à Eliane JUY</b>	<b>Aurore AUDOU</b>